



Foire aux questions

Table des matières

1. La Pré-affiliation	5
Qu'est-ce que la pré-affiliation ?	5
À quelle période est-il possible de réaliser sa pré-affiliation ?	5
Pourquoi utiliser la pré-affiliation ?	5
La pré-affiliation est-elle obligatoire ?	5
Lors de la pré-affiliation, dois-je ressaisir toutes les informations de mon club ?	5
Lors de la pré-affiliation, dois-je fournir à nouveau mes informations bancaires ou administratives ?	5
Que puis-je faire lors du parcours de pré-affiliation ?	6
Quand la pré-affiliation devient-elle effective ?	6
Quelle démarche dois-je réaliser pour que mon club soit pré-affilier ?	6
Pourquoi le bouton bleu « Affilier pour la saison prochaine » ne s'affiche pas pour mon club ?	6
Si je suis à présent en mesure de gérer la saisie et l'impression de mes licences, est-il possible pour mon club d'accéder à la pré-affiliation ?	6
Reçoit-on un mail de confirmation de notre pré-affiliation pour la saison prochaine ?	6
Faut-il payer l'affiliation au moment de la pré-adhésion ?	7
Comment est défini le montant à payer pour la pré-affiliation ?	7
Existe-il un moyen de voir l'opération bancaire liée à la pré-affiliation qui sera prélevée sur notre compte au 1er septembre ?	7
Recevrai-je un mail m'informant que le montant de ma pré-affiliation sera bientôt prélevé ?	7
Dois-je obligatoirement me pré-affilier pour effectuer des pré-adhésions ?	7
Existe-il un tutoriel concernant la saisie de la pré-affiliation auquel je peux accéder ?	7

2. La Pré-adhésion	8
Qu'est-ce que la pré-adhésion ?	8
À quelle période est-il possible de réaliser ses pré-adhésions ?	8
Pourquoi utiliser la pré-adhésion ?	8
Puis-je enregistrer de nouveaux adhérents ?	8
Faut-il contacter les adhérents avant de renouveler leur licence ?	8
Puis-je renouveler les licences de mes adhérents actuels ?	8
Puis-je créer une nouvelle adhésion pour la saison à venir ?	8
Où puis-je consulter la liste des licenciés dont j'ai renouvelé/crée l'adhésion pour la saison prochaine ?	9
Comment changer le type d'adhésion d'un adhérent pour la saison à venir ?	9
Est-ce possible de prendre une licence ou un pass découverte pour la saison en cours même en période de pré-adhésion ?	9
En période de pré-adhésion, puis-je enregistrer un pass découverte pour la saison prochaine ?	9
Est-il possible de renouveler plusieurs licences simultanément ?	9
Est-il possible de renouveler une licence individuellement ?	9
Une licence familiale est-elle renouvelable ?	10
Dois-je passer par le titulaire de la licence familiale pour le renouvellement de la licence ou est-il possible de passer par l'une des personnes rattachées ?	10
Pourquoi certaines licences ne sont-elles pas proposées lors d'un renouvellement en masse ?	10
Les licences deviennent-elles actives immédiatement ?	10
Les licences nécessitent-elles un paiement au moment de la pré-adhésion ? ...	10
La licence est-elle envoyée automatiquement au licencié ?	10
La carte de licencié est-elle disponible dès la pré-adhésion ?	10
Peut-on modifier/supprimer une pré-adhésion déjà saisie ?	10
Sera-t-il possible de modifier/supprimer une pré-adhésion après la fin de la période de pré-adhésion ?	11
Dois-je informer la Fédération que je vais utiliser la pré-adhésion ?	11
Existe-il des tutoriels concernant la saisie des pré-adhésions auxquels je peux accéder ?	11
3. Bureau du club et droits d'accès	12

Quels sont les membres qu'il est impérativement nécessaire de renseigner sur la page « Membres » de votre club ?	12
Les droits de gestion des membres du club restent-ils les mêmes entre l'ancien et le nouveau système ?	12
Qui peut saisir des pré-adhésions sur le nouveau système de gestion ?	12
Peut-on avoir plusieurs secrétaires ou plusieurs trésoriers sur le nouveau système de gestion ?	12
Les clubs fonctionnant en collégiale doivent-ils désigner un président ?	12
Les membres du bureau disposent-ils de droits différents selon leur fonction ?	12
Est-il possible d'ajouter des rôles et des membres librement ?	12
Peut-on ajouter un simple utilisateur aux membres du club sans pour autant qu'il soit licencié à ce club ?	13
Peut-on donner un accès uniquement en consultation ?	13
4. Assurances :	14
Jusqu'à quelle date mon club est-il assuré pour la saison en cours ?	14
Jusqu'à quelle date mes licenciés sont assurés pour la saison en cours ?	14
Avec cette extension d'assurance, pour quel type d'activités mes licenciés sont-ils couverts ?	Erreur ! Signet non défini.
Pourquoi l'assurance est-elle prolongée jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ?	14
5. Certificat d'Absence de Contre-Indication.....	15
Pour une nouvelle adhésion au sein de mon club, un certificat d'absence de contre-indication (CACI) doit-il être fourni par le nouveau licencié ?	15
À la suite d'une interruption de deux ans ou plus de la pratique de la randonnée, un licencié souhaite reprendre une licence. Doit-il obligatoirement, de nouveau, fournir un certificat d'absence de contre-indication au club ?	15
Dans le cas d'un renouvellement de licence pour la saison à venir, est-ce que le licencié doit de nouveau fournir un CACI ?	15
6. Nouveau système et accompagnement.....	16
Le nouveau système est-il déjà disponible ?	16
Comment accéder au nouveau système de gestion de la vie fédérale ?	16
Quels sont mes identifiants pour m'y connecter ?	16
J'ai oublié mon mot de passe, que faire ?	16

Certaines fonctionnalités doivent-elles encore être gérées sur l'ancien système de gestion ?	16
Toutes les informations sur mon club et mes licenciés sont-elles conservées sur le nouveau système de gestion ?	16
Comment obtenir de l'aide en cas de difficulté à prendre en main le nouveau système ?	16
7. Questions annexes	17

1. La Pré-affiliation

Qu'est-ce que la pré-affiliation ?

La pré-affiliation permet à un club de préparer son affiliation pour la saison suivante avant l'ouverture officielle de la nouvelle saison sportive. Elle permet notamment de vérifier et mettre à jour les informations administratives du club.

À quelle période est-il possible de réaliser sa pré-affiliation ?

Cette fonctionnalité est disponible à chaque saison sportive du 1er juin au 31 août.

Pourquoi utiliser la pré-affiliation ?

En réalisant votre pré-affiliation dès l'été, vous pouvez :

- Gagner du temps à la rentrée.
- Anticiper les démarches administratives.
- Réduire les risques d'erreur ou d'oubli.
- Préparer sereinement les forums des associations et journées portes ouvertes.
- Vous concentrer sur l'accueil de vos adhérents plutôt que sur les formalités administratives.

La pré-affiliation est-elle obligatoire ?

Non, il s'agit simplement d'une nouvelle fonctionnalité destinée à faciliter la préparation de la rentrée sportive. Si vous le souhaitez, vous pouvez continuer à fonctionner comme auparavant.

Lors de la pré-affiliation, dois-je ressaisir toutes les informations de mon club ?

Non. Les informations actuellement enregistrées dans le système sont reprises automatiquement. Vous devez simplement les vérifier, les compléter ou les modifier si nécessaire.

Lors de la pré-affiliation, dois-je fournir à nouveau mes informations bancaires ou administratives ?

Non, si elles étaient déjà enregistrées dans le précédent système de gestion, elles sont reprises automatiquement.

Vous pouvez cependant les modifier, si, par exemple, vous avez changé de banque

Que puis-je faire lors du parcours de pré-affiliation ?

Vous pouvez notamment :

- Mettre à jour les informations administratives du club
- Vérifier les membres du bureau
- Mettre à jour vos coordonnées
- Actualiser les documents administratifs
- Vérifier les informations bancaires
- Mettre à jour la fiche d'activité

Quand la pré-affiliation devient-elle effective ?

La pré-affiliation est validée lors du traitement automatique réalisé à l'ouverture de la nouvelle saison sportive, à compter du 1er septembre.

Quelle démarche dois-je réaliser pour que mon club soit pré-affilier ?

Dans l'onglet « Mon club », vous trouvez un bouton bleu avec l'inscription « Affilier pour la saison prochaine ». Il vous suffit de cliquer dessus et de suivre toutes les étapes afin de réaliser votre pré-affiliation.

Pourquoi le bouton bleu « Affilier pour la saison prochaine » ne s'affiche pas pour mon club ?

La pré-affiliation est une fonctionnalité uniquement réservée aux clubs qui sont en mesure de gérer eux-mêmes la saisie de leurs licences et qui payent par prélèvement.

Je souhaite saisir moi-même mes licences et payer par prélèvement, est-il possible pour mon club d'accéder à la pré-affiliation ?

Oui, si votre club est désormais en mesure de pouvoir gérer la saisie de ses licences ou de payer par prélèvement, il est possible pour vous d'accéder à la pré-affiliation.

Pour cela, il vous suffit de contacter le service aux adhérents de la fédération à l'adresse suivante : association@ffrandonnee.fr

Reçoit-on un mail de confirmation de notre pré-affiliation pour la saison prochaine ?

Oui, un mail automatique de confirmation vous est envoyé pour confirmer votre pré-affiliation pour la saison à venir.

Faut-il payer l'affiliation au moment de la pré-affiliation ?

Non, le montant de l'affiliation ne sera prélevé qu'à partir du 1^{er} septembre (date de début de la nouvelle saison sportive).

Comment est défini le montant à payer pour la pré-affiliation ?

Ce montant est fixé au 1^{er} juin et prend pour référence le nombre de licenciés que le club possède sur la saison actuelle.

Existe-il un moyen de voir l'opération bancaire liée à la pré-affiliation qui sera prélevée sur notre compte au 1^{er} septembre ?

Oui, dans l'onglet « Mon Club » puis sur la page « Comptes et Justificatifs », vous retrouverez un tableau de suivi des opérations qui concernent uniquement les opérations liées à la pré-affiliation et à la pré-adhésion.

Ce tableau vous permettra d'avoir un aperçu du montant total qui sera prélevé le 1^{er} septembre, date de début de la nouvelle saison sportive.

Recevrai-je un mail m'informant que le montant de ma pré-affiliation sera bientôt prélevé ?

Oui, un mail vous sera envoyé à chaque fin de saison sportive en août afin de vous informer que le prélèvement du montant de votre pré-affiliation aura lieu le 1^{er} septembre, date de début de la nouvelle saison sportive.

Dois-je obligatoirement me pré-affilier pour effectuer des pré-adhésions ?

Oui, la pré-affiliation du club est un prérequis pour pouvoir enregistrer des pré-adhésions.

Existe-il un tutoriel concernant la saisie de la pré-affiliation auquel je peux accéder ?

Sur le site de la Fédération, retrouvez le tutoriel détaillé de la pré-affiliation (Tutoriel n°8) pour vous guider étape par étape dans l'espace [Tuto Clubs](#).

2. La Pré-adhésion

Qu'est-ce que la pré-adhésion ?

La pré-adhésion permet d'enregistrer à l'avance les licences de la saison suivante. Les licences peuvent être préparées durant l'été et deviennent actives à l'ouverture officielle de la saison.

À quelle période est-il possible de réaliser ses pré-adhésions ?

Chaque saison sportive, il est possible de réaliser des pré-adhésions du 1^{er} juin au 31 août.

Pourquoi utiliser la pré-adhésion ?

La pré-adhésion permet :

- De préparer la rentrée en amont.
- D'éviter les ressaisies en septembre.
- De renouveler les licences avant les congés d'été.
- D'accueillir plus rapidement les nouveaux adhérents.
- D'être prêt pour les forums des associations et les journées portes ouvertes.
- De disposer de licences actives dès l'ouverture de la saison.

Puis-je enregistrer de nouveaux adhérents ?

Oui, les nouveaux adhérents peuvent être enregistrés en pré-adhésion pour la saison suivante.

Faut-il contacter les adhérents avant de renouveler leur licence ?

Oui, il est fortement recommandé d'échanger avec chacun de vos adhérents afin de vérifier s'ils souhaitent renouveler leur licence avant de procéder au renouvellement de celle-ci. Le remboursement après le 1^{er} septembre ne sera plus possible.

Puis-je renouveler les licences de mes adhérents actuels en pré-adhésion ?

Oui, le renouvellement des licences de vos adhérents actuels peut être réalisé en pré-adhésion.

Puis-je créer une nouvelle adhésion pour la saison à venir en pré-adhésion ?

Oui, dans l'onglet « Adhérents », il vous suffit de cliquer sur le bouton bleu « + Créer une adhésion » puis de cliquer sur « Créer manuellement une adhésion » pour commencer le processus de création d'une nouvelle adhésion.

Où puis-je consulter la liste des licenciés dont j'ai renouvelé/crée l'adhésion pour la saison prochaine ?

Dans l'onglet « Adhérents », il vous suffit de cliquer sur le bouton « Gérer les demandes d'adhésion » qui se trouve en haut à gauche pour retrouver la liste des licenciés concernées par des demandes de pré-adhésion.

Comment changer le type d'adhésion d'un adhérent pour la saison à venir ?

La modification s'effectue à l'étape 3 « Info de l'adhésion » du parcours de renouvellement de la licence. Les différents choix d'options d'adhésion sont proposés.

Est-ce possible de prendre une licence ou un pass découverte pour la saison en cours même en période de pré-adhésion ?

Oui, il est tout à fait possible de prendre une licence ou un pass découverte pour la saison en cours, même en période de pré-adhésion après le 1^{er} juin.

En période de pré-adhésion, puis-je enregistrer un pass découverte pour la saison prochaine ?

Oui, en période de pré-adhésion, il est possible de créer un pass découverte pour la saison prochaine.

Est-il possible de renouveler plusieurs licences simultanément ?

Oui, la fonctionnalité de renouvellement de masse a été créée pour cela.

Pour renouveler plusieurs licences simultanément, il faut vous rendre dans l'onglet « Adhérents » puis sélectionner les différentes lignes des adhérents dont vous souhaitez renouveler la licence et de cliquer ensuite sur le bouton « Renouveler les adhésions en pré-adhésion »

Attention, le renouvellement en masse ne permet pas de modifier le type de licence et les informations personnelles des adhérents concernés.

Ce type de renouvellement est donc réservé aux personnes souhaitant renouveler leur licence, sans y apporter de modifications.

Nous vous invitons donc à bien échanger avec vos adhérents avant de procéder à ce type de renouvellement et à limiter le renouvellement de masse à de petits groupes d'adhérents pour éviter des erreurs de saisie.

Est-il possible de renouveler une licence individuellement ?

Oui, il est possible de renouveler une licence individuellement. Pour cela, il vous suffit de cliquer sur le bouton « ... » situé au bout de la ligne de l'adhérent dont vous souhaitez renouveler l'adhésion et de cliquer ensuite sur « Renouveler l'adhésion ».

Il vous suffit ensuite de suivre les différentes étapes pour valider la pré-adhésion du licencié.

Contrairement au renouvellement de masse, le renouvellement individuel permet de modifier, si nécessaire, l'ensemble des informations personnelles du licencié et de changer le type de licence, si besoin.

Une licence familiale est-elle renouvelable ?

Oui, une licence familiale est renouvelable.

Dois-je passer par le titulaire de la licence familiale pour le renouvellement de la licence ou est-il possible de passer par l'une des personnes rattachées ?

Pour renouveler une licence familiale, il est impératif de passer par le titulaire de la licence familiale. Le renouvellement ne peut pas se faire en passant par le profil d'un rattaché à la licence.

Pourquoi certaines licences ne sont-elles pas proposées lors d'un renouvellement en masse ?

Le système vérifie automatiquement les conditions de renouvellement. Certaines licences peuvent être exclues parce qu'une pré-adhésion a déjà été réalisée ou parce qu'il s'agit d'un Pass Découverte.

Les licences deviennent-elles actives immédiatement ?

Non, les licences enregistrées en pré-adhésion deviennent actives à compter du 1^{er} septembre, date de début de la nouvelle saison sportive

Les licences nécessitent-elles un paiement au moment de la pré-adhésion ?

Non, aucun paiement n'est réalisé au moment de la pré-adhésion. Le paiement intervient au 1^{er} septembre.

La licence est-elle envoyée automatiquement au licencié ?

Oui, à partir du 1^{er} septembre, date de début de la nouvelle saison sportive, la licence est envoyée automatiquement par courrier électronique au licencié.

La carte de licencié est-elle disponible dès la pré-adhésion ?

Non, elle est disponible à compter du 1^{er} septembre, lorsque la licence devient active.

Peut-on modifier/supprimer une pré-adhésion déjà saisie ?

Ces fonctionnalités sont prévues et seront bientôt disponible sur le nouveau système.

Sera-t-il possible de modifier/supprimer une pré-adhésion après la fin de la période de pré-adhésion ?

Non, toute pré-adhésion saisie entre le 1^{er} juin et le 31 août ne sera plus modifiable après la fin de la période de pré-adhésion, donc à partir du 1^{er} septembre.

Dois-je informer la fédération que je vais utiliser la pré-adhésion ?

Non, aucune déclaration préalable n'est nécessaire.

Existe-il des tutoriels concernant la saisie des pré-adhésions ?

Sur le site de la Fédération, retrouvez le tutoriel détaillé sur la pré-adhésion (Tutoriel n°9bis et n°10 et n°12) pour vous guider étape par étape dans l'espace [Tuto Clubs](#).

3. Bureau du club et droits d'accès

Quels sont les membres qu'il est impératif de renseigner sur la page « Membres » de votre club ?

Le président, le secrétaire, le trésorier et le responsable adhésion sont les membres obligatoires et qu'il est impératif de renseigner sur la page « Membres » de votre club.

Les droits de gestion des membres du club restent-ils les mêmes entre l'ancien et le nouveau système ?

Oui, les droits de gestion des membres du clubs restent les mêmes entre l'ancien et le nouveau système de gestion.

Qui peut saisir des pré-adhésions sur le nouveau système de gestion ?

Les 4 membres du bureau (le président, la secrétaire, le trésorier et le responsable adhésions) ainsi que les membres ayant la responsabilité « Utilisateur Club GESTION » peuvent saisir des pré-adhésions sur le nouveau système de gestion.

Peut-on avoir plusieurs présidents, secrétaires ou trésoriers sur le nouveau système de gestion ?

Non, les fonctions doivent être remplies par une seule personne. Une personne peut cependant remplir plusieurs rôles (secrétaire et responsable adhésion). Le système nécessite la désignation d'un référent principal pour certaines fonctions administratives. Des co-présidents ou des adjoints peuvent être ajoutés et se voir attribuer le rôle « utilisateur club gestion ».

Les clubs fonctionnant en collégiale doivent-ils désigner un président ?

Oui, comme dans le précédent système de gestion et pour les besoins administratifs du système et des relations avec la fédération, une personne doit être identifiée dans le système comme exerçant le rôle de président.

Les membres du bureau disposent-ils de droits différents selon leur fonction ?

Non, les membres du bureau disposent exactement des mêmes droits de gestion dans le système.

Est-il possible d'ajouter des rôles et des membres librement ?

Oui, il est possible d'ajouter des rôles et des membres à tout moment.

Peut-on ajouter un simple utilisateur aux membres du club sans pour autant qu'il soit licencié à ce club ?

Oui, un utilisateur en gestion n'a pas besoin d'être licencié au club pour faire partie des membres du bureau.

Peut-on donner un accès uniquement en consultation ?

Cette fonctionnalité n'est pas encore disponible à ce stade.

4. Assurances :

Jusqu'à quelle date mon club est-il assuré pour la saison en cours ?

Votre club est assuré pour la saison en cours jusqu'au 31 août, date de la fin de la saison sportive.

Jusqu'à quelle date mes licenciés sont assurés pour la saison en cours ?

Contrairement à votre club, l'assurance de vos licenciés ne s'arrête pas au 31 août, date de fin de la saison sportive. En effet, ils bénéficient d'une extension d'assurance jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Pourquoi l'assurance est-elle prolongée jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ?

L'assurance associée à la licence est prolongée jusqu'au 31 décembre de l'année en cours afin d'assurer une continuité de couverture pendant la période de renouvellement des adhésions.

Est-ce que je peux accueillir un licencié n'ayant pas renouvelé sa licence pour la nouvelle saison, compte tenu du prolongement de l'assurance au 31 décembre ?

L'assurance est prolongée jusqu'au 31 décembre afin d'assurer une continuité pendant la période de renouvellement des adhésions. Cependant, si l'adhérent revient pratiquer dans votre club pour la nouvelle saison, vous devez lui demander de renouveler sa licence ! C'est tout à fait normal, si l'adhérent souhaite pratiquer pendant la saison 2026-2027, il doit prendre une licence 2026-2027 !

5. Certificat d’Absence de Contre-Indication

Pour une nouvelle adhésion au sein de mon club, un certificat d’absence de contre-indication (CACI) doit-il être fourni par le nouveau licencié ?

Oui, pour une nouvelle adhésion au sein d’un club, un certificat d’absence de contre-indication (CACI) doit être fourni par le nouveau licencié.

À la suite d’une interruption de deux ans ou plus de la pratique de la randonnée, un licencié souhaite reprendre une licence. Doit-il obligatoirement, de nouveau, fournir un certificat d’absence de contre-indication au club ?

Oui, dans le cas d’une interruption de deux ans ou plus de la pratique de la randonnée, un licencié souhaitant reprendre une licence doit obligatoirement fournir au club un nouveau certificat d’absence de contre-indication.

Dans le cas d’un renouvellement de licence pour la saison à venir, est-ce que le licencié doit fournir un CACI ?

Non, dans le cas d’un renouvellement de licence pour la saison à venir, le licencié n’a pas à fournir un nouveau CACI. Chaque licencié doit attester sur l’honneur avoir pris connaissance des [conseils de santé](#). À cet effet, il signe une [attestation sur l’honneur](#) qu’il remet à son club. Les conseils de santé et l’attestation sont sur le même document et disponibles [sur le lien suivant](#).

6. Nouveau système et accompagnement

Le nouveau système est-il déjà disponible ?

Oui, le nouveau logiciel est ouvert depuis le 16 juin 2026 à l'ensemble des utilisateurs.

Comment accéder au nouveau système de gestion de la vie fédérale ?

Voici le seul et unique lien à utiliser pour vous connecter au nouveau système de gestion: <https://mastructure.ffrandonnee.fr/>

Quels sont mes identifiants pour m'y connecter ?

Vos identifiants restent les mêmes que pour accéder au précédent système de gestion.

J'ai oublié mon mot de passe, que faire ?

Une fois sur la page de connexion, vous pouvez cliquer sur le bouton « Mot de passe oublié ? ».

Il vous suffit ensuite renseigner votre identifiant et de cliquer sur le bouton bleu « Soumettre ». Un lien vous sera envoyé par mail pour réinitialiser votre mot de passe.

Certaines fonctionnalités nécessitent-elles encore d'accéder à l'ancien système de gestion ?

Oui, certaines fonctionnalités, comme les abonnements, les compétitions et les voyages, sont encore disponibles sur l'ancien système de gestion.

Les boutons « Abonnements », « Compétitions » et « Voyages » sur le nouveau système vous redirigent automatiquement sur l'ancien système. Il faudra néanmoins vous y connecter. Ces fonctionnalités seront développées dans le nouveau système prochainement, elles font parties des prochains lots.

Toutes les informations sur mon club et mes licenciés sont-elles conservées sur le nouveau système de gestion ?

Oui, toutes les informations sur votre club et vos licenciés sont conservées sur le nouveau système de gestion.

Comment obtenir de l'aide en cas de difficulté à prendre en main le nouveau système ?

Des tutoriels, des notices d'information et le replay d'un des webinaires de présentation du nouveau système sont déjà à votre disposition en ligne sur l'espace [Tuto Clubs](#), sur le site fédéral. Nous vous invitons également à contacter votre départemental qui sera en mesure de vous aider.

7. Questions annexes

Jusqu'à quelle date les anciennes données sont-elles conservées ?

L'ensemble des données historiques est repris. Il est possible de retrouver des informations remontant jusqu'à 2011.

Comment gérer un adhérent qui ne possède pas d'adresse e-mail ?

L'adresse e-mail n'est pas obligatoire. Vous pourrez imprimer la licence et lui remettre directement.